Pharmacie d’officine : Peut-on se passer des syndicats ?

Abderrahim DERRAJI - 2022-05-15 12:22:29 - Vu sur pharmacie.ma

Le Syndicat des pharmaciens de la wilaya d’Agadir a organisé, les 13 et 14 mai, la 11e édition de ses Journées pharmaceutiques sur le thème «Les chantiers porteurs de la profession, entre réalités et attentes». Cette messe des pharmaciens a démarré par une session consacrée au projet relatif à la généralisation de la protection sociale au Maroc. Cet ambitieux chantier initié par le Souverain a pour finalité de garantir une couverture médicale à 22 millions de Marocains avant fin 2022. La généralisation de la protection sociale intéresse doublement le pharmacien qui sera à la fois bénéficiaire et fournisseur de soins. Son implication est primordiale pour garantir la réussite et la pérennité de ce projet. Pour que cette implication puisse se concrétiser, les caisses d’assurances maladies vont devoir entamer des négociations avec les pharmaciens pour mettre en place des mécanismes permettant d’optimiser la prise en charge des patients, permettre aux caisses de faire des économies, sans mettre en péril l’économie de la pharmacie. Cela ne peut être atteint que si les caisses ont des interlocuteurs jouissant de la légitimité nécessaire pour parler au nom des pharmaciens. En d’autres termes, les échéances qui se profilent à l’horizon acculent les officinaux à accorder leurs violons et à apprendre à travailler ensemble et dans le respect des prérogatives de tout un chacun. À titre d’exemple, le projet de Loi 98-18, qui prévoit une régionalisation des Conseils, pourrait avancer rapidement du fait que toutes les composantes de la profession soient unanimes au sujet de la majorité des amendements à effectuer pour que ce texte puisse répondre aux attentes de la profession. Mais, qu’on le veuille ou pas, ce texte va prendre un certain temps avant qu’il ne soit publié, et combien même, il le sera, sa mise en application nécessitera un temps qui va nous paraître éternel eu égard aux nombreux chantiers qui sont dans le pipe. En attendant que les Conseils puissent être remis sur les rails, les représentations syndicales peuvent s’ériger en défenseur des intérêts économiques des pharmaciens d’officine. De par les textes qui les régissent, ces instances sont toutes indiquées pour négocier toutes sortes de contrat ou convention pouvant impacter la pharmacie d’officine. Mais ce n'est pas si évident que ça ! En dehors de quelques exceptions, on assiste à un vrai délitement des syndicats qui ont de plus en plus du mal à résister à un environnement qui leur est de moins en moins favorable. Les comportements déviants et anti-confraternels qui sévissent en l’absence de sanctions disciplinaires sont à l’origine d’un climat d’impunité qui est souvent reproché à tort au syndicat. Le non-respect des horaires et du tour de garde demande aux syndicats un effort incommensurable, d’autant plus que la législation en vigueur n’a, dans ce sens, conféré aucune prérogative aux syndicats. Pour que ces organismes puissent renouer avec l'efficacité et répondre aux attentes des pharmaciens, ils doivent mettre en place des synergies pour éviter les dispersions et coordonner leurs actions. Cette recommandation qui fait partie des recommandations émanant de ces Journées pharmaceutiques d’Agadir qui ont révélé au grand jour les dysfonctionnements qui empêchent les syndicats de remplir les missions qui sont les leurs. À la question de savoir si nous avons besoin de syndicats, la réponse ne peut être qu’affirmative. Cependant, il ne faut pas se leurrer, ces syndicats ne peuvent être qu’à notre image et leur efficacité restera toujours tributaire de notre engagement et notre capacité à constituer un corps capable de remuer ciel et terre pour faire valoir ses droits.